

Comment on tue nos aviateurs militaires

(Suite)

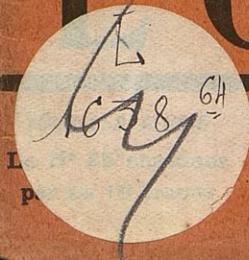
L'article de notre dernier numéro
sur le sabotage de l'aviation était du

COMMANDANT FÉLIX
tué mercredi



Qui ?

L'ŒUVRE



11^e ANNÉE : 25 Juin 1914

N° 26

220, Faub. St-Honoré (8^e)

Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉI

AU PALAIS



Un verre de DUBONNET avant la plaidoirie, et le procès est à moitié gagné ! . . .

VIENT DE PARAITRE :

l'Auto pour Tous

Tel est le titre de l'intéressante brochure illustrée dans laquelle est étudiée dans tous ses détails la question si discutée de la

voiturette utilitaire

Envoi gratis sur demande

Ecrire à

PEUGEOT - PUBLICITÉ

71, Avenue de la Grande-Armée — PARIS



Comment on tue nos aviateurs militaires

(Suite)



Depuis moins de quinze jours, cinq officiers aviateurs ont été victimes d'accidents terribles.

Mais ces accidents deviennent si fréquents que l'on n'y fait plus guère attention.

Il faudra pourtant prendre garde au dernier, celui qui coûta la vie au commandant Félix, non qu'il soit imputable à l'administration de la guerre, mais l'étude si documentée, si émouvante sur l'effroyable anarchie des services d'aviation et d'aéronautique militaires que publiait *l'Œuvre* de la semaine passée — il n'y a plus, hélas ! aucune raison de le taire — était justement du commandant Félix, et, par une coïncidence tragique, l'ar-

— 937 —

L+658 44
8 P 2884

ticle paraissait à l'heure même où son auteur expirait.

Qu'il y ait de la passion dans ce réquisitoire, nous pouvons en convenir sans manquer à sa mémoire ; mais à la condition que l'on reconnaîsse en retour toute l'étendue, toute la gravité des fautes criminelles, si précisément et si éloquemment dénoncées par notre infortuné collaborateur.

L'Œuvre a déjà publié le « testament » du lieutenant-aviateur Garnier, qui s'est tué le 20 octobre 1913 à Prez-sous-la-Fauche avec un héroïsme aussi superbe qu'inutile.

L'Œuvre vient de publier le testament du commandant Félix, qui s'est tué mercredi.

Ces deux documents contiennent les mêmes critiques, les mêmes doléances, les mêmes accusations.

Combien faudra-t-il ajouter de cadavres à l'hécatombe pour que l'on entende enfin la voix de ces morts ?



Qui ?



A propos des éboulements, Guy de Cassagnac me reproche, d'ailleurs aimablement, de me contredire.

Il se peut. Je ne me targue point de n'avoir jamais changé d'avis, et je n'ai pas plus de prétention à l'infailibilité qu'à l'indéfectibilité. J'ajouterai même que je n'envie guère les esprits assez fermes et assez sûrs de tout, y compris d'eux-mêmes, pour n'exprimer leur vie durant qu'une seule et même opinion, depuis leur premier vagissement jusqu'à leur dernier soupir.

Un journaliste, qui essaie chaque matin de rassembler ses idées, doit méditer de temps à autre le mot de Renan, où il y a plus d'humilité que de cynisme et moins d'ironie que de sincérité : « Ce que je disais il y a quinze jours, je le pense encore. »

Quoi qu'il en soit, et en priant les gens bien intentionnés de ne pas me faire dire plus que je ne dis, je ne réussis pas à découvrir la contradiction que M. de Cassagnac veut bien relever dans mes propos. En quoi est-il contradictoire d'instruire d'une part le procès des ingénieurs, des hauts fonctionnaires, des préfets ou des édiles, qui sabotent ou laissent saboter Paris, et de déplorer d'autre part que

ce sabotage en tienne éloignés les étrangers, qui contribuent si largement à la prospérité de son commerce?

— Ah! je vous y prends, s'écrie notre spirituel confrère; « c'est la première fois que votre plume incline à la bienveillance en faveur des métèques »...

Distinguons!

Je croyais d'ailleurs que *l'Œuvre* avait assez souvent marqué cette distinction élémentaire pour nous dispenser d'y revenir. Je me refuse, pour ma part, à confondre les rebuts de ghetto qui nous apportent, avec la conjonctivité granuleuse et la lèpre, tous les germes de corruption physique et morale, — les innombrables aigrefins ou malandrins exotiques qui, chassés de leur pays, s'installent insolemment dans le nôtre pour nous exploiter, nous bafouer et nous asservir, je me refuse, dis-je, à confondre cette engeance avec les riches, mais honnêtes étrangers qui nous rendent visite et préfèrent dépenser leur argent chez nous, attirés par l'éclat de notre civilisation et le rayonnement de notre vie intellectuelle. Même en admettant qu'ils viennent à Paris pour des raisons moins nobles, — et qui sont encore charmantes, — je ne saurais oublier que leurs dépenses représentent, au dire des économistes, un des quatre principaux facteurs de la richesse française. S'il faut considérer comme négligeable le milliard qu'ils nous versent gracieusement chaque année, j'avoue que mon nationalisme n'est pas « intégral », car il n'ira jamais jusque là.

o

Au surplus, où Guy de Cassagnac voit-il

que je semble « trouver parfaitement acceptables et normales les catastrophes qui sont sur le point de transformer Paris en un vaste cimetière »?

La vérité, c'est que nous n'avons pas attendu ces accidents ou ces « catastrophes » pour jeter le cri d'alarme. Nos lecteurs ont pu en juger par le dernier numéro de *l'Œuvre*; depuis un an, nous avons spécialement consacré plusieurs articles au sabotage de ce pauvre faubourg Saint-Honoré, si cruellement éprouvé par les orages.

Il y a quelques mois, un de nos employés alla même de porte en porte tout le long du faubourg offrir un exemplaire de *l'Œuvre* à tous les commerçants : l'article qui les intéressait, ou du moins qui devait les intéresser puisqu'il y était question de leur rue, était marqué au crayon bleu. J'imaginais ingénument que tous nos voisins allaient se joindre à nous pour protester, essayer de faire quelque chose. Mais ils sont demeurés aussi indifférents au dépeçage de leur quartier qu'ils le sont aux invraisemblables retards de leur correspondance. Car, si les postiers sont mécontents de la République, nous aurions peut-être, nous aussi, quelques bonnes raisons de nous en prendre à l'administration des postes. Je sais bien que les agents ou sous-agents ne sont pas en cause; mais je sais aussi qu'en Bretagne, dans un petit village de la côte, le premier facteur passe à sept heures du matin, tandis qu'au cœur de Paris, faubourg St-Honoré, il n'est pas rare que nous attendions encore à neuf heures et demie, la venue du premier courrier. C'est commode pour les affaires et l'exécution des commandes urgentes !

Pourtant, personne ne se plaint. L'histoire conte que les Parisiens ont fait jadis des révoltes. Ce doit être il y a longtemps, car il n'y paraît plus. Nulle part on ne vit peuple plus patient, plus résigné, plus accommodant que celui-ci. Un député naïf essayait naguère de mesurer le « degré de résistance » à l'imposte du contribuable français. Le pauvre ! Il ne résiste mie. Le fisc peut lui demander tout ce qu'il a et même davantage : il se laisse dépouiller sans dire ouf. On peut ensuite creuser un grand trou dans sa rue pour le jeter dedans : il est tout prêt à reconnaître, avec le conseiller Duval-Arnoult, que c'est là une des formes nécessaires du « progrès matériel » et qu'il faut ne pas soupçonner la « complexité de la vie moderne » pour s'étonner de sa « fragilité ». (Elle est particulièrement fragile les jours de pluie entre Saint-Augustin et Saint-Philippe-du-Roule.)

Au cours de cette campagne ratée, il me vint une idée saugrenue. Je m'étais dit avec candeur : « Puisque cette histoire-là n'intéresse personne, restons-en là ; mais il y a tout de même un monsieur qui doit être capable de nous expliquer pourquoi l'on éventre notre rue quatre fois par an. C'est l'homme que nous avons envoyé à l'Hôtel de Ville. Nous avons justement la chance qu'il est président du conseil municipal : c'est assez dire qu'il a non seulement toutes les connaissances requises pour nous renseigner, mais encore toute l'autorité nécessaire pour nous défendre contre ce retour offensif des Vandales. »

Je priai donc, au commencement du der-

nier hiver, notre collaborateur Jean Piot d'aller « prendre une interview » à M. Chassaigne-Goyon, président du conseil municipal. Sa surprise fut aussi grande que sa réponse fut brève. Elle tenait en deux mots : « Je ne peux rien ; je ne sais rien... Pourquoi diable venez-vous me demander ça, à moi ? »

Et comme Piot répondait avec un égal étonnement :

— C'est que vous êtes, si je ne me trompe, président du conseil municipal, et, ma foi, nous pensions qu'en cette qualité...

— Détrompez-vous, s'écria l'honorable édile ; nous ne sommes pour rien dans ces travaux. Mais la question est intéressante, j'en conviens, et puisque vous voulez avoir des éclaircissements là-dessus, je vais en demander un de ces jours...

C'est d'ailleurs ce qu'il a fait, comme il nous l'avait promis, à la dernière séance du conseil ; mais nous n'en sommes pas plus avancés.

Vous croyez que j'exagère ? Ouvrez l'*Oeuvre* du 11 décembre dernier, et relisez cette « petite enquête » intitulée justement : « *A qui la faute ?* » Il me semble que les derniers événements en avivent joliment l'ironie :

L'*Oeuvre* est logée dans un quartier privilégié : notre édile, M. Chassaigne-Goyon, se trouve être président du Conseil municipal. Ce n'est pas là seulement un grand honneur ; cela devrait, semble-t-il, se traduire par quelques petits avantages matériels. Ces avantages, on les connaît ; Gustave Téry les a détaillés l'autre jour ; le Faubourg Saint-Honoré repavé à neuf pendant les vacances, puis éventré pour la pose d'une nouvelle conduite de gaz, éventré ensuite pour l'enlèvement de l'ancienne, en attendant qu'on l'éventre pour y placer le caniveau souterrain des tramways... Quatre

opérations successives en quatre mois : triste privilège, que justifie mal le voisinage de Beaujon...

Hâtons-nous de le dire : M. Chassaigne-Goyon n'y est pour rien. Il nous l'a déclaré lui-même.

— Pour les travaux de Paris, le Conseil municipal vote les crédits, mais il n'en dirige pas l'emploi.

Comme nous, notre Conseiller voit avec tristesse le Faubourg si cruellement charcuté. Et, cette manière de conduire les travaux excitant aussi sa surprise, il a voulu en savoir les raisons.

On lui en a fourni plusieurs, toutes excellentes sans doute, mais si vagues qu'il ne s'en souvient plus.

— Pourtant, lui disons-nous, « l'unité de chantier » n'est-elle pas un principe admis ?

— Oui. . . un principe ! Rien qu'un principe. Il y a toujours, dans chaque espèce, d'excellents prétextes pour y déroger. Encore une fois, ni le Conseil ni moi n'y pouvons rien. Devant les trous de Paris, notre puissance s'arrête.

— Mais le préfet de la Seine ?

Le préfet nous promet qu'au mois de juin, les deux tiers des « chantiers » parisiens auront disparu. C'est tout ce qu'il peut faire. Il est gêné, vis-à-vis des entrepreneurs et des Compagnies, par les cahiers des charges...

Car nous vivons sous un plaisant régime, où il y a tant de responsabilités qu'il n'y a plus de responsables.

Et notre collaborateur ajoutait en postscriptum :

Le chambardement actuel des rues de Paris est provoqué par la pose des caniveaux souterrains (pour les tramways).

Mais d'abord cette pose pourrait s'effectuer avec plus d'ordre et de méthode.

Ensuite, l'abondance des voies ferrées dans Paris est un grave danger. Le 20 mars dernier, dans une brochure sur la *Circulation parisienne*, nous disions :

« Un rail, au bout de quelques semaines, forme un bourrelet rigide flanqué de deux ornières où les autos dérapent. Trois rails font six ornières ; six rails font douze ornières ; et six rails ne font que deux voies ; et deux voies, c'est la normale... »

Ce qui n'empêche pas les Compagnies de doubler les

voies uniques, d'installer les trois rails Faubourg Saint-Honoré, avenue Hoche et ailleurs.

Si les sociologues de l'école Durkheim voulaient faire œuvre utile, ils dresseraient la statistique comparée de la multiplication des rails dans Paris et de la multiplication des accidents. Ils établiraient sans peine, je crois, entre ceux-ci et ceux-là une proportion géométrique.

Mais les tramways rapportent gros, et la vie humaine est si bon marché !...

Nous retrouvons dans le discours du préfet de police quelques-unes des observations contenues dans cette brochure sur le sabotage des rues parisiennes et les difficultés de la circulation que publia l'*Oeuvre* en mars 1903 : (1)

Vous avez laissé poser des rails de tramways dans un sens opposé à celui de la circulation, a dit M. Hennion. Vous aurez certainement des accidents. J'ai protesté à diverses reprises : mes protestations n'ont pas été entendues.

Sur la fantaisie qui préside à la pose de rails de tramways, j'ai bien fait une demi-douzaine d'articles dans le *Journal*; de même, l'*Oeuvre* a copieusement traité la question à diverses reprises ; nous avons publié notamment, dans cette même brochure, plusieurs plans qui montrent au premier regard la périlleuse absurdité du système. Allez voir place de l'Etoile, place de la République ou au Châtelet, à quoi ces critiques ou ces doléances ont servi !

Mais le plus curieux, ce n'est pas l'insuccès de nos efforts ; le plus curieux, et, s'il n'y avait pas tant de victimes il faudrait dire le plus comique, c'est que le préfet de

(1) *Circulez !* par Jean Piot (0 fr. 25). Demander la brochure à l'*Oeuvre* qui l'envoie franco.

police lui-même, grand chef qui se trouve chargé de surveiller et de diriger la circulation parisienne, joint ses plaintes et ses réclamations aux nôtres, et que le résultat est absolument le même : nul.

Nous allons voir le président du conseil municipal, qui nous dit : « Vous avez raison; mais ça ne me regarde pas, voyez donc à la préfecture. » Le préfet de police dit à son tour : « Vous avez raison, mais j'ai beau protester, personne ne m'écoute. » Quant au préfet de la Seine, il déclare : « Vous avez raison, mais je suis lié par les engagements de mon prédécesseur ; je subis comme vous une situation que, comme vous, je déplore, mais dont je ne suis pas responsable... »

Alors, qui donc est responsable? A qui faut-il s'adresser? Plus expressément, à qui s'adresse M. Hennion lorsqu'il dit à l'Hôtel de Ville : « Vous avez laissé poser des rails... Vous aurez certainement des accidents... » Quel est ce **Vous** mystérieux, cet Etre anonyme et invisible, antérieur et supérieur, qui préside dans l'ombre à nos destinées et dont les préfets ne sont eux-mêmes que d'inconsistantes et mobiles hypostases? Pour avoir la clef de cette énigme et le bouchon de tous ces trous, nous faudra-t-il remonter jusqu'au Grand Architecte de l'univers? Est-ce lui, finalement, qui construit le métro et perfore les égouts?

C'est la suprême question que je prends la liberté de poser à nos maîtres redoutables, avant de disparaître dans le nouveau gouffre qu'ils viennent de faire aménager à nos frais au coin de ma rue...

GUSTAVE TÉRY.

Les Pillards.

Dis-moi où tu t'assois...

— A gauche! Toujours à gauche!...

On ne raisonne plus, on court. Ce n'est plus une doctrine politique, c'est une ruée éperdue. On ne se soucie plus de savoir ce que l'on pense, mais où l'on va s'asseoir; il faut que ce soit le plus à gauche possible, le reste n'importe pas.

La Chambre est tumultueuse et passionnée : il s'agit de refaire la répartition des sièges. Les partis les plus avancés l'exigent, ils veulent se sentir les coudes, c'est la condition de la discipline. Les autres sont émus.

— Certes, songent ces députés, nous n'avons pas changé de doctrine, nous n'avons rien trahi de nos engagements. Nous étions jadis à la tête de la démocratie, nous devons y être toujours.

Mais la nouvelle répartition des places est faite : ils s'aperçoivent qu'ils siégeront dorénavant au centre, ou même à droite de l'assemblée. Les simples radicaux sont rejetés au-delà de la place que les progressistes occupaient jusqu'ici. Les républicains de gauche forment la droite de l'assemblée. Ils s'affolent.

— Était-ce la peine de faire tant de concessions?

D'un seul coup d'œil ils mesurent le terrain parcouru.

Croyez-vous qu'ils vont s'émuvoir, réfléchir, se demander le sens et le résultat de toute cette surenchère? Point. Ils se contentent d'avoir des regrets :

— Je n'ai pas su marcher assez vite. J'aurais dû aller de l'avant plus tôt...

Aucun ne se demande quels programmes re-

présentent ces groupes, qui « avancent » ainsi, en troupe désordonnée. On est « avancé », cela suffit. Ce seul mot renferme le principe de toute justice et de toute joie.

— A gauche, toujours à gauche !

Cela suffit. Plus n'est besoin de doctrine, ni même d'« opinions ».

Pour se définir, les uns par rapport aux autres, on ne dit plus :

— Je pense ceci et tu penses cela.

On se contente de crier dans une frénésie d'orgueil :

— Je suis plus à gauche que toi !

Et, quand un parti veut exercer des représailles, il condamne les délinquants à siéger à droite, comme on veut le faire pour les Briand, les Millerand et les autres. L'auteur de la loi de séparation est maintenant un clérical. Le seul homme qui ait formulé un programme socialiste est un réactionnaire. Ni l'un ni l'autre ne sont plus des républicains. On les hait, on les condamne :

— Au mur ! Pis que cela : à droite !



Et vraiment ces hommes sont fiers de la hardiesse de leur pensée et, de bonne foi, ils se figurent qu'ils sont « avancés » et que les bourgeois suent de peur, en les regardant s'asseoir. Pour un peu, ils s'imaginaient qu'ils sont une assemblée révolutionnaire et qu'ils évoquent tout naturellement les grands jours de la Convention.

Qu'y a-t-il donc, au fond de tout cela ?

Il y a l'assemblée la plus platement immobile que l'on ait jamais connue. Il y a des bourgeois attachés aveuglément à la propriété sous toutes ses formes et incapables de voter même un monopole d'Etat. Il y a des conservateurs d'une idéologie béate, qui n'a pas oscillé depuis le premier jour de la République. Il y a des gens

que toute idée nouvelle efface et que l'apparition de toute réforme, qui n'a pas trainé pendant quarante ans dans les programmes, suffit à soulever de fureur. Et je sais bien que, dès qu'ils sont furieux, ils crient :

— Réaction, réaction !

Comme des gens réveillés en sursaut et qui commencent par grommeler leur vocabulaire habituel. Pourtant il ne suffit peut-être pas d'appeler réactionnaire toute réforme, pour devenir du même coup un homme de progrès.

— Il y a, dit le *Matin*, quatre idées qui vous restent d'un programme que Gambetta précisait en 1869. Quand vous aurez réalisé ces quatre idées-là, que ferez-vous ?

De tous les coins de France, de toutes les classes, de toutes les professions, des réponses arrivent. Mais pas un parlementaire ne répond net. Tous répètent à l'envi :

— Nous irons à gauche, toujours à gauche.

Aucun n'est capable d'indiquer par quelles voies, ni vers quel but.

Être « avancé » à l'heure actuelle, cela ne veut plus dire qu'on a un programme hardi ou des réformes prêtes, cela veut dire simplement que l'on détient par avance — et quoi que l'on fasse, et quoi que l'on dise — l'approbation certaine d'un petit clan de gens, qui ont décidé de s'asseoir plus à gauche que le reste de l'assemblée.

M. Ribot peut proposer les mesures les plus audacieuses — il demeure un homme de droite.

M. Viviani peut donner aux partis modérés les satisfactions les plus évidentes — cela ne l'empêchera pas d'être un homme de gauche.



Que signifie tout cela ? Est-ce que simplement l'on s'amuse de mots ? Est-ce qu'aucun sens ne se cache sous ces formules creuses ?

Ne le croyez pas.

Quelque chose distingue véritablement ces

hommes avancés de leurs congénères : c'est l'appétit.

Il est possible que ni les idées, ni les programmes ne les différencient, mais il y a quelque chose pour quoi ils luttent avec une vraie passion, c'est pour clientèle.

Dans le geste qui proscrit Briand vers une extrémité de la Chambre, érigée en pilori, il y a autre chose que la boutade d'une foule, qui prend plaisir à déshonorer l'homme qu'elle a le plus longtemps encensé. Ce retour d'opinion a un sens profond. Il signifie la condamnation de l'apaisement.

Au temps du ministère Combes, les chefs de bureaux possédaient des annuaires parlementaires, où députés et sénateurs étaient divisés en « bons » et en « mauvais ». Quoi que demandassent les « bons », on le leur donnait ; si juste que pût être une revendication des « mauvais », elle était d'avance non avenue.

Lorsque M. Aristide Briand parla pour la première fois d'« apaisement », cela ne fut pas seulement un mot heureux ; cela signifia que désormais on ne rangerait plus les élus de la nation en deux catégories mystiques, et que, si l'on continuait à tenir compte de l'intervention d'un clan politique, on ne négligerait pas délibérément pour cela celle de tous les autres.

Ainsi l'administration pourrait peut-être échapper à la politique.

Les radicaux de clientèle ne compriront pas tout d'abord, ou ils se laisseront charmer par la voix de Briand.

Ils viennent seulement de comprendre, et voilà pourquoi la fureur les tient.

Et ils se ruent en triomphateurs dans la ville prise. Ils crient :

— A gauche ! toujours à gauche !

Et nous avions tort de dire que l'on ne sait pas vers quoi ils courrent : n'est-ce pas au pillage ?

ROBERT DE JOUVENEL.

Les juges de la "dame"

Deux agents de la préfecture de police ont été mis à la disposition de M. Caillaux.

Pour le défendre ?

Oui, il y a des agents qui sont chargés de protéger M. Caillaux contre les fureurs possibles des passants. Lorsque Jo va voir sa dame à Saint-Lazare, un personnage est assis à côté du chauffeur. Dites-moi quelles sont ses chaussures, et je vous dirai qui il est.

Mais ce n'est pas de lui qu'il est question. Les deux agents dont je parle ne sont pas spécialement vigoureux. Ou, s'ils le sont, c'est par hasard. Ils sont subtils, et voilà pourquoi on les a choisis.

Du matin au soir, ils enquêtent, à nos frais, pour le compte de M. Caillaux.

Pour un instant, ne protestons pas. Ne disons pas : il est scandaleux que notre argent serve à payer des renseignements personnels. La question dépasse ce gaspillage médiocre. La question est celle-ci : sur qui les deux policiers sont-ils chargés de recueillir des renseignements ?

Voici la réponse :

Les deux agents de la préfecture recueillent des renseignements sur les jurés qui jugeront Mme Caillaux.

On a nommé M. Herbaux procureur général. Ou plutôt : M. Doumergue, ami et serviteur de

Caillaux, a nommé M. Herbaux procureur général.

Celui-ci, aussitôt, a annoncé qu'il requerrait lui-même contre Mme Caillaux.

Et, deux jours après, on s'est aperçu qu'il avait mérité l'année précédente la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Si j'étais M. Herbaux, je n'aimerais pas cette coïncidence.

Dès que M. Herbaux a eu entre les mains la liste des jurés, il s'est empressé de la remettre à M. Ceccaldi, compère, collègue, ami, frère de M. Caillaux.

Si j'étais M. Herbaux, je n'aimerais pas cela non plus.

Cependant, M. le premier président Forichon réfléchissait longuement. Il se demandait à quel magistrat il confierait le soin de présider la Cour d'assises. On pense qu'il s'est fait apporter la liste de tous les conseillers, et qu'il l'a compulsée avec soin.

Il a voulu choisir, entre tous, le plus ferme, le plus savant, le plus habile à interroger les criminels.

Après une étude attentive, il a trouvé M. Albanel.

M. Albanel ne fait pas mystère de ses opinions. Se rappelle-t-on les paroles étranges qu'il prononça jadis, dans une réunion électorale que tenait son fils ? Nous les retrouverons, en cherchant un peu. M. Albanel est un radical déterminé. Franc-maçon, en outre.

Si j'étais M. Forichon, je n'aimerais pas non plus que mes réflexions m'aient induit à choisir justement M. Albanel.

Mais je ne suis ni M. Herbaux, ni M. Forichon. Je suis un citoyen sans prébende ni ruban. Un citoyen, enfin, comme il en reste quelques-uns,

assez épis de justice pour y croire encore, assez soucieux de l'équité pour l'espérer.

Et, je vous le demande, est-ce que ces désignations de magistrats ne peuvent me faire éprouver un légitime malaise ? Suis-je certain que M. Herbaux et M. Albanel n'apporteront dans le prétoire ni haine, ni crainte, ni colère, ni dévouement ?

Ils auront leur robe et leur toque. Quand ils entreront, nous nous lèverons et nous ferons silence. Toute la force du pays, sa dignité, son honneur et ses vertus, ces deux hommes en seront les garants.

Mais l'un est couvert de faveurs récentes, et l'autre se targue d'être inféodé à un parti politique.

Je veux qu'ils oublient tout, dès qu'ils seront sur leur siège. Ce sont pourtant des hommes, en dépit de l'apparat provisoire qui abusera nos yeux.

Il reste les jurés.

Ceux-là doivent juger sans passion. On les a choisis au hasard, comme c'est la loi. Sur ces quarante individus dont les noms ont été tirés de l'urne, je ne sais rien. Et c'est très bien.

Pourquoi M. Caillaux veut-il savoir ?

Pourquoi les deux agents qu'on lui a donné s'émènent-ils une enquête, s'informent-ils des relations, des soucis, des besoins de ces jurés ?

Pure manie de renseignements ?

Allons ! Nous connaissons Caillaux. Il pense : « Parmi quarante Français, le problème est d'en trouver six qui veulent un poste ou une faveur. Six seulement sur quarante. Le procureur en récusera douze, mon avocat, douze encore. Des seize autres, quatre ne doivent pas siéger. Ce sont des jurés supplémentaires. Restent douze. Il me faut seulement la moitié de ces douze, pour assurer l'acquittement. »

Voilà pourquoi il désire être renseigné. Et si vous supprimez cette raison, je vous défie d'en trouver une autre.

Mais...

Mais pour que le plan réussisse, il faut la complicité de M. Herbaux, procureur général.

En effet, à Paris, il n'est pas d'usage que le procureur exerce aucune récusation qui n'ait été sollicitée par le juré lui-même.

De mémoire d'avocat, on n'a jamais vu le procureur récuser un juré malgré celui-ci.

Si donc, le jour de l'audience, M. Herbaux prononce douze récusations, nous serons en droit de nous enquérir des motifs de ce changement dans la coutume.

Il est vrai que, soudain, douze jurés peuvent être pris simultanément du désir de ne pas siéger.

Alors, nous serons aussi en droit de nous demander si ce désir est spontané et ne leur a pas été inspiré par les agents de M. Caillaux.

S'il ne faut que faire des enquêtes, nous sommes là, gratuitement, et sans qu'il en coûte un centime aux contribuables.

Mais que M. Caillaux n'espère point, par des manœuvres suspectes et de scandaleux trafics, fausser la justice, et préparer en paix l'acquittement. L'heure va venir de payer le plus monstrueux assassinat.

Il faudra payer.

FRANÇOIS LEBON.

La Région.

Il nous est agréable d'annoncer à nos lecteurs l'apparition d'un nouveau confrère *La Région*, bulletin mensuel de la *Ligue de Représentation professionnelle et d'Action régionaliste*.

Le premier numéro contient un exposé du programme de la Ligue et du journal; des articles de MM. Jean Hennessy, Colrat, R. de Jouvenel, Arren, Trial, etc.

Ce numéro sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à la Ligue, 52, rue des Acacias, Paris.



POTINS & PANTINS

⊕
Merci, Blum !

Il y a des israélites généreux ; il y a des catholiques ingrats.

Le lieutenant Bénard, du 15^e chasseurs, avait acheté à M. Blum, marchand de chevaux, une jument de pur-sang nommée Collerette, avec l'intention de lui faire disputer les courses d'officiers. Or, peu de temps après l'achat, le lieutenant Bénard s'aperçut que Collerette allait être mère et par conséquent ne pouvait lui rendre les services qu'il attendait d'elle. Il intenta un procès à Blum. Cependant, la jument donnait naissance à un jeune poulain, à qui le lieutenant donna ironiquement le nom de « Merci, Blum ! » et qui servira de pièce à conviction au procès pendant.

Le lieutenant Bénard répond ainsi par la plus noire ingratitude à une aimable attention de son vendeur.

Comment ! M. Blum, au lieu d'une jument vide, livre au jeune officier une jument qui contient une surprise, un cadeau, une prime à l'acheteur, et M. Bénard, pour le remercier, le traîne devant les tribunaux !

Ce cas, qui défraie la chronique sportive, me rappelle une espèce analogue.

J'ai connu un monsieur qui, ayant épousé une jeune fille, s'aperçut presque immédiatement que cette jeune fille contenait une surprise, un cadeau, une prime à l'acheteur. Le cadeau dépassa d'ailleurs toutes les espérances, car la jeune personne donna naissance à deux jumeaux.

Du Cidre sans pommes.

Je comprends qu'on s'indigne du cas du vicomte d'Avenel. Je ne comprends pas qu'on s'en étonne.

M. d'Avenel a trouvé moyen de fabriquer dans son château 6.740 hectolitres de cidre avec fort peu de pommes. Il a trouvé moyen de récolter 34 procès-verbaux aboutissant à 12.000 francs d'amendes. Ceci posé, il a trouvé moyen de ne rien payer du tout. Car le fisc (*abundat divitiis, nulla re caret*) lui a généreusement fait remise du montant de ses amendes.

Evidemment, cet exemple est inquiétant pour les Normands qui font du cidre avec des pommes, et pour les Bordelais qui font du vin avec des raisins : ils ne vont pas pouvoir soutenir la concurrence contre des producteurs défrayés de matières premières.

Evidemment, c'est embêtant pour les consommateurs, qui vont continuer à boire les boissons hygiéniques perpétrées par le vicomte d'Avenel et couronnées par l'Académie Française.

Mais le cas du vicomte d'Avenel n'a rien d'exceptionnel ; il est absolument normal.

Les fraudeurs se divisent en trois catégories :
1^o L'Etat, qui naturellement ne paie jamais d'amende.

2^o Les malins qui ne se font pas pincer.

3^o Les malins qui, s'étant fait pincer, et ayant été condamnés à l'amende, trouvent moyen de ne rien payer.

Pour payer l'amende, il faut être abandonné de Dieu et des hommes, et du député, et du conseiller général, et même du sous-préfet.

Je connais un vieux braconnier, titulaire de 94 condamnations pour délits de chasse. Il n'a pas encore payé le premier sou de sa première amende. Il continue à promener philosophique-

ment sur des guérets réservés sa pipe bourrée d'un tabac de contrebande et son fusil qui, théoriquement, a déjà été confisqué 94 fois.

Mais, par contre, je connais aussi une vieille dame qui, passant un jour devant l'octroi, à la gare du quai d'Orsay, omit de déclarer aux gabellous un jambon qu'elle ramenait de Bayonne. Elle fut condamnée à 50 francs d'amende; elle paya 340 francs avec les frais.

En vertu de quelle singulière arithmétique 12.000 francs d'amende égalent-ils zéro lorsqu'il s'agit du vicomte d'Avenel, et 50 francs d'amende égalent-ils 340 lorsqu'il s'agit d'une vieille dame?

Voici la solution :

Les vieilles dames ne votent pas.

Pour les animaux.

On a essayé de donner des courses de taureaux dimanche à Roubaix. Deux cents membres de la Société Protectrice des animaux ont protesté avec véhémence, et ont instrumenté avec des sifflets à roulettes, jusqu'à ce que le commissaire de police eût interdit la mise à mort.

C'est fort bien.

Mais alors je demande que les membres de la Société Protectrice des animaux, munis de leurs roulettes et de leurs sifflets, viennent manœuvrer devant les abattoirs municipaux de Paris, en vue d'empêcher la mise à mort de toutes les pauvres bêtes appartenant aux races ovine, bovine et porcine.

Car, dans les abattoirs, les bestiaux sont massacrés avec des raffinement de cruauté qui révolteraient les habitués de la « plaza de toros ».

Dès le seuil, les pauvres bêtes reniflent l'odeur du sang; elles sentent la mort; elles tremblent; elles reculent; elles ne consentent à marcher au

supplice que sous l'aiguillon du bestiaire, plus douloureux que la banderille du picador.

Je n'ai jamais été taureau. Mais il me semble que si j'étais taureau, j'aimerais mieux mourir en combattant, en défendant ma peau, et sous le glaive du matador, que de m'écrouter sous la masse ignoble du boucher. Ça ne fait pas plus mal, le résultat est le même, et c'est tout de même plus flatteur.

Le taureau, qui est un animal combatif, doit être de cet avis.

Et puis, avez-vous vu jamais égorer un cochon? Connaissez-vous un spectacle plus répugnant, et plus propre à révolter les nerfs des personnes sensibles?

Avez-vous vu jamais tuer une poule? On la suspend la tête en bas, on lui coupe la langue, on lui laisse perdre son sang goutte à goutte jusqu'à ce qu'elle cesse de battre éperdument des ailes dans une agonie qui doit être atroce.

Aussi doit-on conseiller aux membres de la S. P. A. d'aller manifester autour des fermes, au lieu de perdre leur temps aux courses de taureaux, réunissant des forces exagérées par rapport au nombre des victimes qu'il s'agit de sauver.

Mais, réellement, je ne leur conseille pas d'aller assister à une chasse à courre.

Car leur amour pour les animaux ne leur permettrait pas de supporter l'effroyable spectacle du cerf aux abois, de l'hallali, de la curée... trois tableaux vivants dont se délectent ces charmants gentlemen en habits rouges, et aussi ces délicieuses dames du monde qui se trouvent mal lorsque leur petit chien prend médecine.

G. DE LA FOUCHARDIÈRE.

Chaque rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.

La Banque Ottomane et l'Enregistrement

Voici une édifiante histoire.

A la suite d'un procès intenté, devant le tribunal de la Seine, par l'un de ses actionnaires à la Banque Impériale Ottomane celle-ci invoqua, pour décliner la compétence des juges français, l'un des articles de ses statuts, l'article 46.

Le tribunal s'empessa de lui donner raison, — malgré que la « partie adverse » s'appuyât sur de très sérieux arguments « d'ordre public ».

Jusqu'ici, tout allait au mieux pour l'établissement financier. Les choses se gâtèrent quand il fallut enregistrer le jugement. La Banque Ottomane avait invoqué ses statuts. Tout naturellement, le receveur d'enregistrement en demanda la communication. On hésita, on tergiversa, on protesta. Le fonctionnaire, — apparemment peu soucieux de complaire aux puissants du jour, — tint bon. Il fallut céder et lui apporter les fameux statuts. Il eut tout de suite l'explication de la résistance insolite qu'on lui avait opposée: *les statuts n'avaient jamais été enregistrés.*

La stupeur de l'honorable fonctionnaire fut immense. Depuis plus de quarante ans, la Banque Ottomane a, dans Paris, une prétendue succursale, qui est, au su de tous les gens renseignés, le véritable siège social. La presque totalité de ses actions, — représentant 125 millions de francs (un joli chiffre, même pour un grand établissement financier!), — est placé en France. De ce fait incontesté, la Banque Ottomane a mainte fois tiré argument pour solliciter et obtenir l'appui du quai d'Orsay, au nom des « intérêts français ». Et elle n'avait pas jugé à propos et on ne l'avait pas forcée de faire

enregistrer ses statuts !... Ni le syndic des agents de change, ni le ministère des affaires étrangères, ni le ministère des finances, n'avaient eu l'idée de cette exigence bien légitime, au moment d'accorder la *cote*, — la bienheureuse cote ! Avant de surcharger les contribuables français, il serait pourtant assez logique d'imposer les sociétés étrangères, et de ne pas faire du protectionnisme à rebours. Mais passons...

Le receveur, lui, fit son devoir et il dit à la Banque Ottomane : « Un demi pour cent sur 125 millions de capital; c'est 625.000 francs que vous me devez : Ayez l'obligeance de passer à la caisse ».

La Banque Ottomane refusa de se soumettre, s'estimant en ceci, et en bien d'autres choses, au-dessus de la loi. Pendant plus de quarante ans, elle avait bénéficié des intérêts de la somme non versée par elle, ce qui représente plus d'un million indûment gagné. Du receveur, elle en appela à la direction générale de l'enregistrement et au ministre des finances qui, comme par hasard était alors (ceci se passait en janvier dernier) M. Joseph Caillaux.

On devine la suite. M. Caillaux avait su déjà, — malgré toutes les protestations parlementaires, — arranger au mieux l'affaire de la Banque Perrier, en se retranchant derrière les « décisions » dociles d'une commission de fonctionnaires. Les mêmes figurants entrèrent en scène et imaginèrent l'expédient suivant. Au lieu d'exiger l'enregistrement des statuts, comme c'était son droit comme c'était son devoir (dès lors qu'aucune question d'humanité n'était en jeu), le fisc autoriserait la Banque Ottomane à « extraire » l'article invoqué par elle pour fuir les tribunaux français. Elle ne paierait, au lieu de 625.000 francs, que... 3 fr. 75. Vous avez bien lu : trois francs soixante-quinze !

La direction générale de l'enregistrement soutint gravement aujourd'hui que cette invraisemblable décision est conforme à la « jurisprudence établie » en faveur des sociétés étrangères. Etablie

par qui ?... Au profit de qui ?... Nous serions bien aises de connaître les précédents, et leurs bénéficiaires.

En tout cas, il paraît que cette « jurisprudence » n'était point d'une excessive clarté puisqu'il fallut cinq mois de recherches, de réflexions, et aussi, croyons-nous savoir, de discussions parfois très vives, avant d'en arriver à cette admirable solution.

Si réellement cette « jurisprudence » existe, elle est à changer en même temps que les fonctionnaires qui ont osé l'établir. Il dépend de la seule volonté du ministre de mettre un terme à d'aussi incroyables abus. Nous voulons penser que M. Noulens n'y manquera pas.

On avait d'ailleurs fait observer à la direction générale de l'enregistrement que la Banque Ottomane n'était pas, en réalité, une société étrangère, puisque son vrai siège social était à Paris. M. Le-bureau répondit que les statuts ce siège fixant à Constantinople, il se trouvait « désarmé ». A ce compte, il suffirait à nos grands établissements financiers de transporter, d'un trait de plume, leur siège social en Turquie, pour échapper à tout impôt français présent et futur, — tout en continuant chez nous leurs fructueuses opérations. C'est bien commode !

Cela paraissait moins simple, voilà dix ans, à l'enregistrement lui-même. A cette époque, considérant que la Banque Ottomane avait à Paris son siège central, il prétendit la taxer en conséquence. En quels cartons sommeille ce dossier oublié ? Mystère et discrétion !

Mais admettons pour un instant comme fondée la subtile argumentation administrative. Croyons, — *quia absurdum !* — que l'enregistrement si impitoyable envers le petit boutiquier qui oublia de coller un timbre sur une facture, a eu raison de réduire de 625.000 francs à 3 fr. 75 celle de la Banque Ottomane. Croyons que cet établissement financier a le droit d'être considéré comme société française quand il s'agit d'obtenir la protection

du quai d'Orsay et comme société étrangère quand il est question de payer l'impôt. Croyons tout ce qu'il plaira à M. Lebureau!

Reste pourtant ceci.

Comment se fait-il qu'au cours des nombreux procès que la Banque Ottomane a eus en France, jamais l'administration n'ait trouvé l'occasion de procéder à cet ingénieux « découpage » des statuts? Comment se fait-il qu'à défaut du reste, l'article 46 n'ait pas été enregistré, depuis longtemps?

Jusqu'ici la Banque Ottomane ne trouvait donc pas nécessaire de récuser les tribunaux français? Elle change brusquement de manière de voir. Pourquoi?

Serait-ce parce que, dans l'instance engagée contre elle, on l'accusait aussi nettement, aussi formellement que possible, d'avoir, dès 1905, *sous-trait à ses actionnaires plus de quarante millions de francs* de réserves secrètes, ne figurant en aucune façon dans les bilans officiels? Au lieu de formuler une demande « reconventionnelle » contre l'adversaire qui portait une accusation aussi grave, de faire au grand jour la preuve qu'on incriminait à tort l'honnêteté de leur gestion, les administrateurs mis en cause n'ont-ils pas préféré s'enfuir dans le « maquis » de la procédure? Ils refusent d'accepter pour arbitres les tribunaux français; ils prétendent n'être jugés qu'à Constantinople où le *bakchich* arrange toutes choses!

Cette attitude est au moins étrange; elle apparaît presque comme un aveu. Le parquet accueillait, voilà quelques jours, avec empressement la plainte déposée « contre inconnu » par une autre société financière. N'aurait-il pas la curiosité de chercher à dégager l'inconnue des opérations de la Banque Ottomane?

Si la justice civile n'est pas compétente à l'égard de cet établissement, la justice criminelle garde tous ses moyens d'action. Pourquoi la Banque Ottomane n'offrirait-elle pas d'elle-même de confier l'examen de ses livres, — ainsi que vient de le faire la Société Générale, — aux délégués de la

Banque de France? Et, si elle ne s'y prêtait point, pourquoi le parquet de la Seine ne saurait-il pas l'y contraindre?

« Depuis la Révolution française, il n'y a plus de privilège contre le fisc! » déclarait solennellement à la Chambre, voilà quelques mois, M. Caillaux en personne. Nous venons de voir qu'il y en a encore!

Il s'agit de savoir s'il en va de même devant le parquet...

Nous aurons à revenir sur ce sujet, d'autant que les errements reprochés à la Banque Ottomane ne sont sans doute pas son triste privilège. Qu'en pense le trop célèbre *consortium* de nos établissements financiers?

Un ministère de Défense nationale

M. Renoult fut plusieurs fois ministre. On peut dire sans lui faire injure que s'il ne l'avait pas été, les départements où il passa ne s'en porteraient pas plus mal. Aucune aptitude particulière n'a en effet, jusqu'à présent, désigné M. Renoult aux postes qu'il a occupés. On ne saurait l'en blâmer: c'est la faute de ses parents, qui l'ont fait comme ça.

Or, un phénomène notoire vient de se produire. Par une rencontre paradoxale, voici que M. Renoult, chargé du ministère des travaux publics, s'y trouve naturellement à sa place. Ce n'est pas, rassurez-vous, qu'il comprenne, plus qu'autrefois, quelque chose aux affaires de son département. Mais en ces temps de catastrophes meutrières, où le ministre des travaux publics préside à de lugubres enquêtes, et accompagne des cortèges funèbres — triste ministerium — M. Renoult apparaît comme remarquablement propre à son office: il possède, on ne saurait le contester, une figure d'enterrement.

Pour être ministre des travaux publics, ce n'est pas tout. Mais c'est quelque chose. L'administration des travaux publics semble en effet avoir désormais pour objet principal d'enterrer deux fois les Parisiens, une première fois par surprise, dans un égout, et une seconde fois dans leur caveau de famille, avec des larmes dans la voix, et un discours de M. Renoult. Pour la première fois dans sa carrière politique, M. Renoult possède une qualité propre à la fonction qu'il occupe.

A la tribune de la Chambre, M. Renoult a placé sa tête de profil, il a noblement abaissé ses paupières, et il a déclaré : « Les responsabilités seront recherchées. » La Chambre a éclaté en applaudissements, et M. Renoult, pour cette parole mémorable, a connu l'ivresse du succès. Il faut reconnaître, cependant, qu'il pouvait difficilement dire le contraire.

Ensuite, il a fallu passer aux actes, c'est-à-dire rechercher les responsabilités. On a nommé des ingénieurs, des techniciens. Mais tout le monde veut s'en mêler. C'est extrêmement amusant de rechercher les responsabilités, particulièrement lorsque ces responsabilités sont celles des autres. M. Lauche a réclamé, pour les camarades syndiqués, des places dans la commission d'enquête. M. Renoult a refusé, trouvant que les arguments de M. Lauche ne valaient rien. Puis, après un quart d'heure de chahut « unifié », les arguments de M. Lauche lui sont apparus comme excellents, et il a cédé.

A leur tour, les jaunes ont voulu participer à l'enquête. Mais les jaunes n'ont point de crédit. Ils ne sont point syndiqués. Ce sont des ouvriers, et qui travaillent. Il sont antipathiques. On a exclu les jaunes.

Au reste, peu importe. Nous connaissons d'avance les résultats de l'enquête. M. Renoult montera à la tribune, et, plaçant son visage de profil, il dira : « Les responsabilités ont été recherchées sans faiblesse. » Il y aura des applaudissements prolongés. Puis M. Renoult ajoutera : « Nulle faute n'a pu être relevée. N'accusons qu'une fatalité déplorable. » Et le ministre, très entouré, regagnera son banc au milieu d'une ovation.

JEAN BRÉZOLES.

— 964 —

Ce que disent nos lecteurs



L'affaire de Toul.

Monsieur,

Ne trouvez-vous pas scandaleux et abusif qu'un simple employé dessinateur de vingt-quatre ans, et allemand, gagne 350 francs par mois pour faire des calques ou copier des plans, ce qui n'exige ni talent ni science approfondie, alors que nos sous-officiers et nos officiers dont la tâche est autrement lourde, gagnent si peu ?

La Chefferie se montre singulièrement généreuse !

Comparez cela aux salaires d'une foule d'employés de ministères, d'officiers d'administration, ou d'instituteurs.

Chez nous, on trouve pour 200 francs des dessinateurs sortant de l'Ecole des Beaux-Arts ou de Centrale, tant qu'on en veut.

Du moins, si ce traitement de 350 francs par mois est mérité, cette place de choix devrait, semble-t-il, être réservée à un Français.

B...,
Architecte de l'Ecole Centrale.

La taxe des Aubains.

En ces temps de difficultés financières, songera-t-on enfin à cette source de revenus pour l'Etat que serait l'impôt sur les étrangers habitant en France ? Commerçants, industriels, représentants, etc., ils devraient payer une taxe de séjour de 10 à 25 % sur les bénéfices qu'ils réalisent chez nous. Cela, pour deux raisons :

1^o Ils profitent des avantages qu'a le Français sans en avoir les charges ;

2^o Ils échapperont toujours à l'impôt sur le revenu.

Ne réservons pas aux étrangers, et surtout aux Allemands, une hospitalité que nous ne trouverions pas chez eux.

B.

« Au service de l'Allemagne ».

Découpé dans le *Journal des Collèges* :

X et Y étaient tous deux maîtres d'études au collège de Haguenau en 1869-1870.

X, en 1871, a opté pour la nationalité française ; il a passé successivement la licence et l'agrégation ; il a pris sa retraite en 1908 avec une pension de 3.400 francs.

Y est resté en Alsace ; il a obtenu le titre allemand équivalent à la licence ; il a pris sa retraite en 1908 avec 4.450 marks, soit 5.562 fr. 50 de pension.

Le *Journal des Collèges* ne fait suivre cette communication d'aucun commentaire.

Nous ferons comme lui.

PRIMEURS

(Sous cette rubrique, nous publierons chaque semaine les meilleures pages des livres nouveaux.)

DÉCAVÉ

L'estomac barbouillé de bile par les angoisses de sa nuit, et la gorge desséchée de fièvre, Ludovic Aubert eut soif. Il s'assit à la terrasse, déserte le matin, d'un établissement réputé, et commanda de l'eau de Vichy. Comme on tardait à le servir, il réclama le *Bottin Mondain* à tout hasard, dans la pensée vague que peut être l'adresse d'un prêteur possible dormait parmi ces pages pleines de noms. De ses doigts gris-gantés, il feuilletait aristocratiquement l'annuaire, hochant la tête avec de petites moues quand son regard s'arrêtait sur une ligne. Bientôt cet exercice stérile le fatigua, et il se prit à rêver

— 966 —

mollement en contemplant le spectacle animé du boulevard.

Des gens passaient qui, tout le jour, peinaient à de ridicules labeurs, naïvement fiers de l'économie qui leur permettait de joindre les deux bouts de l'année, petites gens qui n'avaient pas de dettes et qui n'auraient pas pu balancer d'une main fine une canne de cinq louis. Ludovic regardait leur visage marqué, comme d'un sceau, par l'effort quotidien, et dont les rides semblaient tracer en quelque langue sibylline et cependant claire le terrible mot divin « Travail ». Il y avait des hommes salis par la besogne et des femmes fanées. Ludovic jugea la vie triste.

HELSEY-DOLLEY.
(*Le Sabre de Bois*).

CONSEILS

En vue d'une épreuve grave, il faut faire assaut avec de nombreux adversaires, en se plaçant en garde le pied d'arrière contre la base d'un mur, c'est-à-dire parer et riposter de pied ferme ou simplement en se fendant, sans redoubler la fente ou suivre son adversaire.

Ce travail assagit, précise le jeu et augmente le jugement et la décision.

Il est très bon, mais pas à la veille d'un duel, où la moindre blessure pourrait avoir des conséquences, de s'entraîner « en une seule touche » contre un adversaire ayant adapté à son épée la pointe d'arrêt à trois branches, en gardant sa propre épée mouchetée. Cet assaut doit se faire l'avant-bras nu. L'adversaire est d'autant plus audacieux et inquiétant qu'il ne court aucun risque.

GEORGES DUBOIS.
(*L'Escrime de duel*).

A QUELQUE CHOSE MALHEUR EST BON.....

Beaucoup d'hommes et je les approuve, tout en ne le faisant pas moi-même, hélas ! méprisent les insultes,

— 967 —

les grossièretés dont sans raison les gratifie un quelconque voyou.

D'autres, et je les admire, supportent l'agaçante poussée ou pression d'un individu du même genre, qui dans une voiture publique, dans un wagon, le métro ou tout simplement, dans la foule, espère ainsi faire surgir la discussion, d'où naîtra le pugilat.

Ceux-là estiment que quelques minutes sont vite passées et qu'en dehors des coups que fatalement ils recevront même en triomphant, ils s'exposent à de multiples ennuis : arrestation, comparution devant le commissaire, quelquefois le tribunal, vêtements déchirés et enfin angoisse ou tout au moins inquiétude, pour les êtres qu'on aime et qui vous aiment.

Pour ceux auquel leur sang trop vif fait oublier tout cela, il y a dans ce livre une série de renseignements fort utiles, et à quelque chose malheur est bon, car c'est sans doute à ce diable de mauvais caractère que je dois de pouvoir indiquer à des gens bien plus raisonnables que moi, les moyens multiples de résister aux « méchants garçons », comme disait ma grand'mère.

GEORGES DUBOIS.
(Comment se défendre).

SI LE HASARD M'AVAIT DONNÉ UN FILS...

J'aurais mené mon fils en Italie, chaque année. Il fût venu s'émouvoir à Venise d'abord et sur les lacs, jeune Fortunio non hors de pages encore, et tout écumant de romantisme. Puis, mon bachelier eût pris ensuite le chemin de Florence et de Rome; il eût disserté avec un pédantisme délicieux sur l'histoire de l'art, en découvrant Taine et Bourget, et le *Lys rouge*, et d'Annunzio : autant de Jules Verne pour les raffinés de dix-sept ans. Avec quel plaisir j'eusse entendu le petit me déclarer un beau matin, non sans une assurance à mériter des calottes : « Ce qui me fatigue chez Renan, mon cher papa... En quoi je trouve Barrès naïf, c'est... » Fraî-

— 968 —

cheur exquise de l'impertinence !... Enfin, mon bâjaune fût retourné, certain automne, en quelque petite ville autour de Naples ou en Sicile, mais sans moi, cette fois. Après quoi il m'eût parlé de Stendhal et des femmes avec un air capable : de « notre » Stendhal... Et en même temps, voici que le gamin me faisait des dettes, ayant perdu aux courses son louis de semaine...

Car il allait aux courses ! Et cela se conçoit d'ailleurs, montant à cheval comme il montait... Le joli, le hardi cavalier ! Quel cœur, quelle ardeur devant les rivières et les haies !... Excellent en plus d'un sport d'ailleurs, lisant son Horace à livre ouvert avec cela, prompt à troncer le sourcil, gai, solide, jeune enfin, glorieusement jeune !...

MARCEL BOULENGER.
(*Le Fourbe.*)

PAYSAGE NORMAND

La terre seigneuriale de Normandie s'étend aux quatre points, grand parc aux essences robustes, riche de sous-bois obscurs et de pacages étalés. Des forêts de pommiers arrondis et blancs s'ébouriffent sous les nuages arrondis et blancs, qu'interrompent de vastes azurs.

Les yeux de Georges-Antoine, tour à tour, examinent les détails et se perdent vers les lointains. Il regarde les traînées bleues de l'horizon, et, contre ses pieds, la fôison profonde des boutons d'or et des pâquerettes qui sont la gloire d'avril et de mai. Il voit chaque fragile bouton d'or dont le fond est si bien peint et verni ; chaque pâquerette ronde au petit col blanc, si propre. Boutons d'or, boutons d'or, pâquerettes, fleurs de Pâques... Une aubépine chargée de rose embaume tout le pré. Un coup de soleil subit illumine le contour des nuages. Alors le cœur de l'adolescent se met à battre plus fort, ses épaules se redressent ; il renverse la tête comme s'il s'accostait sur l'air parfumé. Il ne sait plus rien de ses déboires, de ses angoisses. Il ne sait même plus qu'il est humain. Son corps et son âme sont devenus le vent, les nuages, les arbres, le soleil, l'herbe fleurie, la bonne odeur. Sous ses paupières mi-closes, ses prunelles s'extasient. Il murmure le seul mot possible pour exprimer, au cœur de la nature en fête, notre désir d'adorer : « Mon Dieu... mon Dieu... Oh ! mon Dieu !... »

LUCIE DELARUE-MARDRUS
(*Un Cancré*).

La Femme et la Maison

Je possède un parrain plus sauvage et plus rétrograde encore que moi-même, que pour l'ingénuité de ses étonnements et de ses indignations j'ai baptisé le Sioux. Il le mérite.

Donc le Sioux s'arrêta devant un superbe costume tailleur de drap bleu marine, à longue jaquette couvrant la jupe jusqu'à l'ourlet, tel que l'on veut la mode actuelle : « Dire, fit-il, qu'il y avait au prix de Diane une robe de satin largement bordée de fourrure — que vos tailleurs ont une double jupe et un gilet hermétique — et que cet hiver vous sortiez aux trois-quarts nues ! Dire qu'à la nouvelle année, des belles madames dont le chic fait autorité promenaient dans Paris des chapeaux de paille légère ou de crin, et que les canotiers de velours sont, en ce commencement d'été, le fin du fin de l'élegance ! »

« Et vous vous étonnez que l'ordre des saisons soit interverti ! Mais vous tournez la tête et les idées au Bon Dieu ! tout ce qui arrive est de votre faute ! »

Peut-être le Sioux n'a-t-il tort qu'à moitié. Si la pluie nous interdit aujourd'hui les robes de lingerie claire, rien en tous cas, ne peut forcer nos coquettes à mettre des chapeaux de velours pesants sous le ciel orageux comme sous le beau soleil. Je vous conseille donc le canotier en tulle de soie ou en gaze de soie qui connaît déjà la vogue voici quelques années et dont le charme incontestable conquiert à nouveau la faveur de bien des jolies femmes. Fait de plusieurs cercles de gaze ou de tulle un peu plus larges que le bord de la forme laitonnée et formant un petit volant, il permet d'heureuses transparences de tous : rien, à mon avis, n'a plus de jeunesse et de distinction que le rose et blanc. Une grosse rose aux teintes douces ou une délicate guirlande d'églantines complète à ravir cet ensemble léger qui répand sur les traits une lumière agréablement atténuée. Un nuage de fine poudre, des mains très blanches, très soignées, — carrément dégantées — et, quelle que soit la toilette exigée par le temps, vous serez d'un chic parfait.

LAURIE LAURENCE.

Lectrice du VIII^e arr. — Pour éviter que les fraises à la crème — ou sans crème ! — vous donnent une impression de lourdeur ou de froid à l'estomac, mettez-y du poivre en poudre — en plus du sucre. C'est réchauffant, digestif — et exquis !

Les Annales publient une étude d'Antoine sur la *Mise en Scène*, et deux articles consacrés par Jules Lemaitre et Adolphe Brisson à l'ancien directeur du Théâtre-Libre et de l'Odéon. Ce même numéro, très varié, groupe les noms de Marcel Prévost, Brieux, Edouard Herriot, Edmond Perrier, Auguste Dorchain, Georges Trouillot, Cécile Périn, Gaston Rageot, etc.

Livres parus :

JUDITH VAINCUE

PAR

CLÉMENT-JANIN

L'humanité ne porte pas un chapeau, le peuple un faux-col, l'Etat des bottines. Et pourtant que n'obtient-on, au moyen de ces trois abstractions ? Au nom de l'humanité, on a affranchi les esclaves et, en échange de la nourriture, du vêtement et de l'abri, qu'ils recevaient de leurs maîtres, on leur a donné cette autre abstraction : la liberté. Ils ont eu celle, fort appréciable, de mourir de faim. Au nom du peuple, on a fait des révoltes sanglantes ; au nom de l'Etat, on a établi de lourds impôts, engagé d'interminables guerres. Et de tout cela qui a profité ? L'ensemble des individus qui constituent le peuple ? L'ensemble des citoyens qui constituent l'Etat ? Ah ! que non ! Ces affranchissements, ces révoltes, ces impôts, ces guerres n'ont jamais servi qu'à un petit nombre de malins qui y ont fait leur fortune...

Librairie Alfred Leclerc, 19, rue Monsieur-le-Prince.

PETITE POSTE

Répondre à T. Leroi à l'Oeuvre, qui transmet les lettres.

Pour les grands diners. — Où trouver dans une maison honnête des vins authentiques en bouteilles et par petites quantités, que les dispositions nouvelles de la vie moderne ne permettent plus d'acheter en fûts ?

M. Laporte, concessionnaire depuis 15 ans du buffet fameux de la gare de Laroche, tout près de Chablis (le royaume du vin blanc), fait de petits envois.

M. Laporte est un gourmet, un connaisseur.

Demandez-lui les vins précieux de notre vieille Bourgogne, où il habite et qu'il amassa dans sa cave : des Pommard, des Corton, des Chambertin, des Romanée, des Chablis, des Clos Vougeot. Cela s'envoie très bien par caisse de 25 bouteilles ou par colis postal.

Chassis 30 HP de Dion-Bouton AY, en gris, sans pneus, à vendre 3 500 fr. Marché bien. Un chassis 30 HP vaut 13 000 fr. et fait une excellente voiture de tourisme. Carrosserie d'occasion pour 500 francs à choisir chez le carrossier.

4000 mètres carrés de terrain raccordé, voie ferrée Nord, à louer jusqu'au 10 Septembre. Conditions très avantageuses. Ecrire : Bernard, 4, rue du Trésor, Paris.

COURRIER IMMOBILIER

Depuis que j'ai commencé dans *l'Œuvre* ce courrier immobilier hebdomadaire, le grand nombre de lettres que j'ai reçu me prouve que les lecteurs de *l'Œuvre* ont compris l'intérêt qu'il y a pour eux à s'adresser pour toutes leurs transactions immobilières aux services de la Société Foncière de France et des Colonies.

A la demande d'un certain nombre de mes correspondants, je donnerai chaque semaine un aperçu de quelques affaires particulièrement intéressantes, que j'ai en mains.

Dans le centre de Paris : bel immeuble rapportant net 25.000 francs pour le prix de 320.000 francs; il y a un prêt du Foncier à conserver de 225.000 francs. Pour un déboursé de 120.000 francs environ, on aurait un revenu net de 9.000 fr.;

Immeuble en pierres de taille, rapportant brut 17.000 fr.; hypothèque au Crédit Foncier de 140.000 francs. A vendre 230.000 francs.

Grand immeuble comprenant 3 corps de bâtiment. Revenu total 75.000 francs environ. Prix : 1.000.000, grandes facilités de paiement; hypothèques de 500.000 francs.

Dans le 16 arrt.: divers immeubles; tout le confort moderne; rapportant net, au moins 5%, depuis 200.000 francs; facilités de paiement ou hypothèques.

La Société Foncière de France et des Colonies est aussi chargée de vendre dans les environs de Paris diverses propriétés d'agrément et habitations pour l'été.

A Vaucresson notamment, maison d'habitation avec grand jardin, 4.000 mètres, 35 000 francs. grandes facilités de paiement (à faire quelques réparations).

Je tiens à signaler de nouveau à mes lecteurs que la Société Foncière de France et des Colonies connaît au Maroc, dans la région la plus fertile et la mieux pacifiée, dans la Chaouia, divers domaines pouvant être cultivés, soit par le propriétaire, soit par les indigènes, depuis 20 ou 25.000 fr. Ces terrains prennent tous les jours une valeur plus grande et dès que les moyens de communication se seront développés, il faut s'attendre à une hausse considérable sur les prix pratiqués actuellement.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. l'Administrateur-délégué de la Société Foncière de France et des Colonies, 3, rue de Marivaux, Paris.

Notre Programme

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.
L'ŒUVRE dénonce toutes les tares et toutes les hontes du « régime abject ».
L'ŒUVRE est la voix de tous ceux qui, sans distinction d'opinion, éprouvent le besoin de crier :

— Assez! Tout, mais pas ça!
Ceux qui trouvent que tout va pour le mieux dans la meilleure des républiques ne lisent pas **L'ŒUVRE**.
C'est dire qu'elle est lue par tout le monde.

Abonnez-vous à **L'ŒUVRE** ! Faites des abonnés à **L'ŒUVRE** !

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
adresse)

Déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).